

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
MURET

VILLE DE  
31220 CAZERES

Délibération  
n°2019-06-22

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juin à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2019**

**Etaient présents :** MM. OLIVA - GRILLOU - Mme DRIEF - M. FAGUET - Mme FERRE - M. DEFIS - Mme PAOLINI - MM - DUBOIS - COMBES - HRITANE - Mme BARDET - Mmes COUZINIé - SOULA - DUBRANA - MARY - BOREL - M. RIVIERE - Mme DUC - MM. - LOSIO - HAC. Mme LOURDE

**Absents ayant donné procuration :** Monsieur HAMADI à Madame DRIEF - Mme ROUSSEAU à Madame PAOLINI - Monsieur LAFFONT à Monsieur DEFIS - Monsieur RAMINI à Monsieur GRILLOU - Monsieur DELMON à Monsieur RIVIERE

**Etait absent :** Monsieur COUTANCEAU

**Secrétaire de séance :** Madame Yvette FERRÉ

Présents : 21  
Absent : 1  
Procuration : 5  
Exprimés : 26  
Pour : 23  
Contre : 3 (RIVIERE-  
DUC-DELMON)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2224-8 et suivants,  
Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants, L 210 et suivants,  
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1331-1 et suivants,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 111-11,  
Vu le projet de zonage d'assainissement de la Commune de CAZERES/GARONNE arrêté par le Conseil Municipal en date du 31 juillet 2018 ;  
Vu l'arrêté prescrivant l'enquête publique du zonage d'assainissement en date du 16 Octobre 2018 ;  
Vu l'enquête publique en date du 14 janvier au 15 février 2019 inclus ;  
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 12 mars 2019 :  
- Donnant un avis favorable au projet du schéma directeur d'assainissement, assorti des recommandations jointes page 10 des conclusions du Commissaire Enquêteur.  
Considérant que le schéma d'assainissement, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-décide d'approuver le schéma d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,  
-autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier du schéma d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de CAZERES/GARONNE aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de son affichage.

Pour extrait conforme,  
Cazères, le 18 juin 2019  
Le Maire : Michel OLIVA